

**M. FOURNY À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR « LES 30 ANS DU FONDS DU LOGEMENT
DES FAMILLES NOMBREUSES DE
WALLONIE »**

M. le Président. L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les 30 ans du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, on n'a pas évidemment tous les jours 30 ans. C'est vrai que l'occasion se présente et on la fête. Le Fonds du logement a fêté dignement son 30ème anniversaire et à cette occasion, dans un secteur qui souffre au niveau de ses moyens budgétaires, il me revient que la petite soirée ou la petite réception organisée aurait été couverte par votre département, à concurrence d'une subvention de 10.000 euros. Excusez-moi du peu. Par les temps qui courent, on se serre la ceinture, même dans ce Parlement où on limite le contexte de la fête d'anniversaire du Parlement, mais au Fonds du logement, manifestement, on ne lésine pas sur les moyens.

Je me posais la question de savoir si, effectivement, les chiffres que l'on me donne sont corrects. A l'heure où la Région a suspendu le financement des activités, même du Fonds, y a-t-il une logique à couvrir ce type de dépenses et pensez-vous que ce soit judicieux que la Région wallonne agisse de la sorte ?

J'aimerais vous entendre sur la manière dont le Fonds du logement a fêté ses 30 ans et la manière dont il a pu financer ce type d'activité.

M. le Président. La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Monsieur le Député sait que ma pratique en matière de subventionnement de manifestations qu'elles soient festives ou non est rigoureuse.

Je privilégie dans mes choix le caractère extraordinaire, l'intérêt de la manifestation et le bénéfice de celle-ci au profit du plus grand nombre de personnes.

En l'occurrence, le FLW est un acteur incontournable en matière d'accès au logement des familles nombreuses. 30 ans d'activité dans le domaine, cela se fête. Le subside accordé, d'un montant de 10.000 euros, est destiné à la mise sur pied d'un concours de dessin ouvert à tous les enfants sur le thème « ma maison, ma planète » et d'un spectacle destiné aux bénéficiaires du FLW et de son personnel.

Ces festivités ne m'apparaissent ni dispendieuses, ni hors de propos.

Vous m'interrogez sur le fait de savoir si le Fonds n'aurait pas dû prendre à sa seule charge, l'ensemble des frais liés à cet événement. La subvention accordée ne couvre pas l'entièreté des frais engagés. Elle doit aussi être vue comme une reconnaissance du travail accompli pendant 30 ans par le FLW.

En ce qui concerne le financement du FLW, l'année 2010 a donné lieu à une complète refonte du financement du FLW en ce qui concerne ses activités de production ce qui lui assure une pérennité certaine et j'espère bien encore être là pour les 30 ans suivants.

M. le Président. La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). Simplement, je pense que c'est un concours de dessin qui va quand même coûter relativement cher. À l'heure à laquelle nous sommes et dans le contexte particulier des difficultés financières rencontrées par le secteur, ces dépenses m'apparaissent assez somptueuses, voire dispendieuses alors qu'il y a vraiment des besoins criants dans le secteur et que les demandes ne sont pas toutes comblées.